



## Compte-rendu

### Conseil syndical du mercredi 06 janvier 2021

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 34

L'an deux mille vingt, le mercredi 06 janvier à dix-huit heures, les membres du conseil syndical, légalement convoqués, en visio-conférence, sous la présidence de Sandra FERRARI, présidente du Syndicat mixte des stations des Bauges.

- étaient présents :

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
BALTHAZARD	Pierre-Louis	Grand Lac	X			
BASTIEN	Patrick	Grand Lac		X		A. HUYNH
BERTHOMIER	Christian	Grand Chambéry	X			
BRUN	Pierre	Grand Chambéry			X	
CAMUS	Gilles	Grand Lac	X			
DUMAZ	Gérard	Grand Chambéry	X			
DUMAZ	Régis	Grand Chambéry	X			
EXERTIER DIT MONNARD	Philippe	Grand Lac	X			
FABRE	Maryse	Grand Chambéry	X			
FERRARI	Sandra	Grand Chambéry	X			
GALENE	Pierre-Damien	Grand Chambéry	X			
GENNARO	Alexandre	Grand Chambéry	X			
GIMENEZ	André	Grand Lac	X			
GINOLLIN	Pascal	Grand Chambéry	X			
GOGNY	Christian	Grand Chambéry	X			
GONTHIER	Gérard	Grand Lac			X	
GRELLIER	Jean-Marc	Grand Lac	X			
HAERINCK	Sabrina	Grand Chambéry	X			
HUYNH	Antoine	Grand Lac	X			
LEOUTRE	Jean-Marc	Grand Chambéry		X		S. FERRARI
MANZATO	Jean-Marie	Grand Lac		X		JM. VIAL
MONTORO	Marie-Pierre	Grand Lac	X			
MORAND	Marc	Grand Lac	X			
PETIT GUILLAUME	Sophie	Grand Lac	X			
POILLEUX	Nicolas	Grand Lac		X		PL. BALTHAZARD
POMMAT	Dominique	Grand Chambéry	X			
REVOL	Karine	Grand Lac	X			
SALOMON	Marie-Thérèse	Grand Lac	X			
TICHKIEWITCH	Serge	Grand Chambéry	X			
TRAHAND	Cécile	Grand Chambéry	X			
TURNAR	Alexandra	Grand Chambéry	X			
VAIRYO	Nicolas	Grand Lac	X			
VANIN	Gaëtan	Grand Chambéry	X			
VIAL	Jean-Marc	Grand Lac	X			
<b>TOTAL :</b>			<b>28</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	

**Délégués Suppléants (6) :**

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Votant
<b>BEBERT</b>	<b>Thierry</b>	Grand Chambéry		
<b>EXERTIER</b>	<b>Bruno</b>	Grand Lac		
<b>FRAYSSE</b>	<b>Claudie</b>	Grand Lac		
<b>PIERRETON</b>	<b>Christophe</b>	Grand Chambéry	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>REGAIRAZ</b>	<b>Michel</b>	Grand Chambéry		
<b>WILLANO</b>	<b>Valérie</b>	Grand Lac		
<b>TOTAL :</b>			<b>1</b>	<b>1</b>

**Personnel assistant technique ou administratif :**

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé
<b>ANTHONIOZ</b>	Jérémy	Régie SGR –domaine alpin		
<b>DENYS</b>	Marie-Laure	Syndicat mixte des stations des Bauges	<b>X</b>	
<b>GIMOND</b>	Frédéric	Grand Lac		
<b>GODALLIER</b>	Johann	Syndicat mixte des stations des Bauges		
<b>GOUDOUNEIX</b>	Michel	Grand Chambéry	<b>X</b>	
<b>GRANGE</b>	Damien	SEM des Bauges	<b>X</b>	
<b>LAVASSIERE</b>	Laurent	Grand Lac		
<b>PERRIN</b>	Franck	Régie SGR –domaine nordique		
<b>PRUVOST</b>	Anthony	Grand Chambéry	<b>X</b>	
<b>RAMPNOUX</b>	Pascal	Trésorier Principal d'Aix-Les-Bains		<b>X</b>

Le conseil syndical est réuni sur convocation du

Le quorum est atteint (**17** titulaires, **1** suppléants admis au vote, **8** pouvoirs, soit **18** présents pour **26** suffrages).

**Ordre du jour :***Compétences obligatoires :*

Finances - débat d'orientations budgétaires 2021.

Parcours forestier de La Féclaz – négociations.

Schéma de développement – principe de mise en œuvre.

Ressources humaines – délégation de pouvoir à Mr Perrin Franck (information).

Questions diverses.

Sandra FERRARI ouvre la séance, remercie tous les membres présents et leur adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Elle prie les membres du Conseil syndical de bien vouloir l'excuser de ne pas leur avoir adressé les compte-rendus des derniers Conseils syndicaux et les informe que ces documents leur seront soumis lors de la prochaine réunion.

Elle informe également les membres du Conseil du lancement de la création d'un site internet qui permettra prioritairement de se mettre en règle vis-à-vis de l'obligation de publication de certaines informations à destination du public.

De plus, les services de l'agglomération Grand Chambéry se tiennent prêts à aider le SMSB à se structurer et à s'organiser pour gagner en efficacité et en sérénité.

Sandra FERRARI indique que la date du Conseil syndical de ce soir a été prise de longue date mais qu'au regard de la crise sanitaire et plus particulièrement des décisions encore non stabilisées de l'Etat certains sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion de ce soir seront certainement à révoquer lors d'un prochain Conseil syndical.

Elle fait un point sur l'avancée de divers dossiers :

- Référé avec l'association Les Amis de la Terre : le tribunal a rejeté le référé suspension des Amis de la Terre
- Le Bureau réuni ce jour a voté l'ouverture des tapis qui ne sont pas considérés comme appartenant à la catégorie des remontées mécaniques ;
- Fonds de solidarité : aucune date annoncée pour son attribution ;
- Il est peu probable que l'Etat annonce une ouverture prochaine des remontées mécaniques ;
- Les écoles de skis des 2 sites sont autorisées à utiliser les tapis dans le cadre de leur activité par le biais d'une convention. Il n'y aura pas de vente de titres mais une participation financière aux frais d'exploitation ;
- Ouverture aux clubs des téléskis du Sire sur Savoie Grand Revard et des Ambruniers sur Aillons-Margériaz ;
- Les salles hors sacs sont accessibles aux scolaires, sous gestion des clubs de ski ;
- Mise en place d'une newsletter.

Monsieur André GIMENEZ est désigné secrétaire de séance.

## 1. POINT SUR LES STATIONS

Sandra FERRARI invite les directeurs de station à relater les informations importantes relatives à leur site.

Elle donne la parole à Franck PERRIN pour Savoie Grand Revard.

- L'activité nordique a été bonne, avec une fréquentation déjà significative courant décembre, confirmée pendant les vacances de fin d'année, avec des visiteurs locaux mais également des touristes venant d'autres départements. Le taux de remplissage des hébergements est de 70 à 80%.
- Chiffre d'affaires nordique remarquable, puisqu'ayant bénéficié du report des skieurs alpins
- Grosse fréquentation également de promeneurs en raquettes et de lugeurs, générant donc une forte affluence des familles
- Concernant les forfaits mixtes affectés à l'alpin, représentant une somme d'environ 50 000€, il faut garder à l'esprit qu'en cas de non-réouverture des remontées mécaniques il faudra procéder à leur remboursement
- Sur cette 1<sup>ère</sup> semaine de janvier, il est d'ores et déjà constaté une affluence beaucoup plus forte que sur les années précédentes.

Sandra FERRARI donne ensuite la parole à Damien GRANGE pour les Aillons-Margériaz.

- 3 activités d'été ont été ouvertes pendant les vacances de fin d'année, à savoir le Pays suspendu des géants, l'airbag et les tyroliennes. Malheureusement le chiffre d'affaires (6 000€) n'est pas à la hauteur des charges (9 000€)
- Pour l'alpin aucune ouverture, donc une perte de 100%
- Même si des aides sont annoncées par l'Etat, la temporalité et les modalités restent encore très floues.

Sandra FERRARI souhaite qu'une information soit faite quant au travail de restructuration des équipes sur Savoie Grand Revard :

En effet, Franck PERRIN indique que malgré une ouverture quasi complète du domaine nordique, le choix a été fait de ne pas embaucher autant de saisonniers qu'initialement prévu. Ces saisonniers voient leur activité de base évoluer, avec notamment la gestion de la clientèle par rapport au respect des gestes barrières. Il précise que les saisonniers qui travaillent le font avec une réelle motivation et font preuve de volontarisme pour s'adapter au mieux aux contraintes issues de la crise sanitaire. Il indique également qu'alors qu'un contrat de travail saisonnier autorise une variation de la quotité d'heures hebdomadaires allant de 35h à 44h, le recours au chômage partiel impose de ne plus réaliser d'heures supplémentaires, ce qui n'est pas toujours aisé pour certaines activités.

Sabrina HAERINCK constate que la forte affluence génère effectivement de longues files d'attente, avec parfois un énervement de la part des usagers. Elle demande si pour les prochaines vacances il pourrait être envisagé d'ouvrir des caisses supplémentaires.

Franck PERRIN répond que les caisses n'ont pas fonctionné en mode dégradé, que l'attente constatée aux caisses a été plus importante que celle des années précédentes car due à la forte affluence post-confinement.

Sabrina HAERINCK indique que la nouvelle tarification des transports entre Chambéry et Savoie Grand Revard n'a pas été suffisamment claire.

Elle soulève également la problématique d'une revente sauvage de forfaits en milieu de journée sur le parking de la station. Franck PERRIN indique que cette pratique semble toutefois marginale et qu'il est difficile pour les équipes de vérifier ce qui se passe sur les parkings.

Sandra FERRARI répond que la municipalité a demandé en Préfecture l'autorisation d'employer 2 ASVP pour gérer les problèmes de circulation et de stationnement. Dans l'intervalle des recrutements, la Préfecture a autorisé le recours à une entreprise de sécurité privée. Sandra FERRARI indique que si les mêmes problèmes de stationnement existent au Revard, il est tout à fait envisageable de mutualiser le recours à l'entreprise privée.

Maryse FABRE demande quelles sont les activités qui ont fonctionné en mode dégradé puisque ce ne sont pas les caisses.

Franck PERRIN répond que les services ont été mutualisés entre alpin et nordique, notamment au niveau du damage et des secours. Il s'agit donc essentiellement d'une optimisation des heures de travail, et lorsque l'on parle de mode dégradé, il faut garder à l'esprit que c'est eu égard à la saison dernière, et non à la qualité de service rendu.

## 2. FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Sandra FERRARI indique que les nombreuses incertitudes relatives à l'avenir immédiat des stations rendent l'exercice de rapport d'orientations budgétaires très inconfortable et pas forcément fiable.

Les collectivités nous soutiennent, malheureusement leurs participations ne pourront pas augmenter eu égard à la crise actuelle.

Il subsiste des interrogations concernant les grands équipements et notamment le CNES. Il a donc été demandé à Grand Chambéry de réétudier l'aménagement intérieur pour générer des revenus localitifs.

Concernant les PPI, il est difficile d'envisager quoique ce soit tant que des informations précises sur le fonds de solidarité et ses modalités de versement ne seront pas transmises, et donc que le budget ne sera pas stabilisé.

Le ski nordique connaît un véritable succès en cette période de crise et génère un excellent CA mais l'incertitude quant à une éventuelle interdiction d'accès à la montagne (reconfinement par exemple) ne permet malheureusement pas de faire des projections d'ici la fin de la saison. L'alpin est, quant à lui, totalement à l'arrêt.

Les deux agglomérations vont donc être sollicitées pour une co-construction du budget. Toutefois, les investissements de 2020 vont devoir être intégrés au budget 2021 puisqu'ils n'ont pas été fléchés sur l'emprunt l'an dernier.

Sandra FERRARI propose donc de bâtir le budget 2021 dans les semaines à venir, mais de patienter pour les PPI afin d'être au plus juste du réalisé sur la saison, de connaître les montants des participations, subventions et autres recettes et d'être réalistes quant à la capacité d'investissement du SMSB et prioriser ces investissements.

Gérard DUMAZ s'interroge sur l'endettement alpin de SGR qui est supérieur à celui d'Aillons-Margeriaz.

Sandra FERRARI indique que cela s'explique par les remises à niveau des équipements qui ont eu lieu en 2004 sur SGR et qui sont toujours en cours de désendettement, alors que Aillons-Margeriaz est arrivé récemment au sein du Syndicat.

Christian GOGNY répond que si le niveau de Aillons-Margeriaz est plus bas c'est aussi lié à un niveau d'investissement bien moins important qu'à SGR.

Serge TICHKIEWITCH précise que certaines opérations prennent déjà beaucoup de temps en termes de réalisation et que si les décisions n'interviennent pas à temps, une saison de plus passera et sera perdue.

Sandra FERRARI répond que le report des investissements ne concerne bien évidemment pas les encours ou les urgences qui devront être assumés.

Elle indique que certaines remises à niveau d'équipement ont été réalisées sans avoir préalablement été fléchées budgétairement. Il va donc falloir procéder à un ajustement budgétaire afin de repartir sur des bases saines, ce qui va être désormais possible grâce au travail réalisé de pointage au réel des engagements et une estimation précise de la charge de la dette.

Marie-Thérèse SALOMON présente aux membres du Conseil syndical le compte administratif provisoire et annonce le pourcentage de réalisation pour 2020.

Pour le budget principal SMSB, 38% des dépenses de fonctionnement budgétées ont été réalisées et 73% des recettes de fonctionnement. En section d'investissement le réalisé atteint 34% pour les dépenses et 11% des recettes. Ce dernier chiffre s'explique par l'inscription au BP 2020 d'un emprunt de 600 000€ qui n'a pas été contracté.

Pour le budget Nordique, 57% des dépenses de fonctionnement budgétées ont été réalisées et 82% des recettes de fonctionnement. En section d'investissement le réalisé atteint 17% pour les dépenses (intégrant le capital de l'emprunt pour 42 000€) et 11% des recettes (un emprunt de 497 000€ budgété et non contracté).

Concernant le Budget Alpin SGR, les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 67%, les recettes de fonctionnement, à hauteur de 78%. Les dépenses d'investissement intègrent 371 000€ de remboursement d'emprunt, et les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 18%.

Enfin, pour le budget Alpin de Aillons-Margeriaz, les dépenses de fonctionnement sont à 25% de réalisation, les recettes à 100%. Pour la section investissement, les dépenses intègrent un remboursement au capital de 44 819€, et les recettes atteignent 13% de réalisation.

Le résultat des 4 budgets affiche un excédent de 111 780€, qui intègre les reports de 2019 à hauteur de 2 310 363€. Les résultats des 4 budgets sont les suivants :

- SMSB : 346 344 €
- Nordique : 848 714 €
- Alpin SGR : déficit de 429 770 €
- Alpin Aillons-Margeriaz : déficit de 653 505 €.

Sans les subventions des deux agglomérations et le report de 2019, l'année 2020 affiche comptablement une perte de 2 184 056 €.

Un travail de priorisation des investissements va donc être engagé dès le mois de février 2020.

Sandra FERRARI conclue en rappelant que les arbitrages PPI seront donc reportés au mois de septembre pour permettre d'y voir plus clair.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité,*

➤ **Prend acte** de ce rapport d'orientation budgétaire.

Sandra FERRARI soumet également au vote du Conseil Syndical la méthodologie de construction du budget proposée, à savoir le report des PPI à septembre 2021.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité,*

- **Décide** de reporter la réalisation de la PPI au mois de septembre.

### 3. OUVERTURE DES TAPIS D'AILLONS-MARGERIAZ AU PUBLIC

La SEM des Bauges demande à pouvoir, en cas de besoin, ouvrir ses tapis au public, au tarif de 10€.

Les élus de Grand Chambéry sont donc invités à se prononcer sur l'ouverture de ces tapis pour un tarif de 10€ pour un accès aux deux tapis.

Ce point n'étant pas prévu à l'ordre du jour, Sandra FERRARI soumet cet ajout au vote de l'assemblée

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des votants,*

- **Approuve** la mise au vote de ce point supplémentaire

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des votants,*

- **Approuve** l'ouverture des tapis à Aillons-Margériaz
- **Approuve** le tarif unique de 10 €

### 4. RESSOURCES HUMAINES – DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR FRANCK PERRIN (INFORMATION)

Sandra FERRARI informe les membres du Conseil syndical que le Bureau a pris un arrêté donnant délégation à Franck PERRIN pour exercer ses fonctions de directeur de régie.

### 5. PARCOURS FORESTIER DE LA FECLAZ – NEGOCIATIONS

Le parcours aventure de la Féclaz souhaite céder son activité. Cette activité fonctionne bien et semble être une affaire rentable. Il pourrait être opportun que le SMSB se porte acquéreur de cette affaire.

Christian GOGNY demande si le site a été révisé dans son intégralité. Sandra FERRARI répond que oui, et que cela entre dans la phase de négociation.

Elle indique également qu'il pourrait être opportun pour la collectivité de se porter acquéreur car en période estivale les recettes actuelles sont peu importantes. Cette activité, qui observe une forte fréquentation chaque année pourrait être encore développée avec notamment une ouverture sur une plus large période de l'année, en union avec le Pays Suspendu des Géants à Aillons-Margériaz, et serait une avancée supplémentaire dans une démarche de diversification 4 saisons.

Sandra FERRARI propose au Conseil de lui donner délégation pour mener les négociations

*Le conseil syndical, après avoir délibéré et à la majorité,*

- **Se prononce** sur le principe de l'acquisition de cet équipement si les négociations s'avèrent positives ;
- **Délègue** la présidente pour engager les négociations dans les meilleurs délais.

### 6. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT - PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE

Sandra FERRARI rappelle que chacun des deux sites de SGR et Aillons-Margériaz a lancé pour son territoire un projet d'aménagement, un master plan ou encore un plan d'aménagement.

De plus, plusieurs entités publiques travaillent sur l'aménagement du territoire, au risque de manquer de cohérence et de clarté.

Il serait donc préférable de favoriser une articulation de ces actions de développement à l'échelle du SMSB pour être efficaces et cohérents, avec un développement complémentaire et non pas concurrentiel.

*Le conseil syndical, après avoir délibéré et à la majorité,*

- **Approuve** la mise en œuvre de ces objectifs de travail ainsi que la méthode

#### Questions diverses :

- André GIMENEZ demande si l'avocat qui avait travaillé en 2017, à la demande de Grand Chambéry, sur les différentes perspectives, notamment de SEM, travaille toujours sur ce sujet.

Sandra FERRARI répond que le débat est effectivement toujours d'actualité et que des cabinets et avocats qui avaient déjà travaillé sur cette thématique sont toujours mobilisés et mobilisables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

LA PRESIDENTE,  
Sandra FERRARI